



Nathalie et Florence ont le grand plaisir de vous accueillir en Périgord Noir depuis mai 2021, date d'ouverture de Hors-série !

Conditions Générales • HORS-SÉRIE • Année 2022

Article 1 / Accueil : Le meilleur accueil sera réservé à nos hôtes et accompagné de toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter leur séjour et la connaissance de la région.

Article 2 / Séjour :

Périodes

La tarification des chambres et le nombre de nuit(s) minimum sont fonction de la saison :

- Basse saison : avril * 1 nuit minimum
- Moyenne saison : mai * 1 nuit minimum
- Haute saison : juin, première quinzaine de juillet, septembre * 2 nuits minimum
- Très haute saison : mi-juillet à fin août * 3 nuits minimum

Tous nos tarifs s'entendent petit-déjeuner inclus.

Une taxe de séjour de 0,44 euro par personne et par nuit sera facturée en complément.

Capacité : nos deux chambres sont conçues pour accueillir confortablement 2 personnes.

La chambre Etosha peut en accueillir une troisième (qui bénéficiera d'un vrai lit), et cette prestation complémentaire est facturée 40 euros par nuitée (incluant le petit-déjeuner).

Le cas échéant, si vous êtes 3 personnes, merci de nous le signaler dès la réservation.

Enfants : Pour des raisons de sécurité (spa, mare, terrain), et de quiétude, Hors-série ne peut accueillir que les enfants âgés de plus de 14 ans.

Animaux : Nous adorons les animaux et c'est pour ça qu'il y en a déjà 5 qui habitent sur place : 1 grand chien et 4 chats. Il ne nous est donc pas possible d'accueillir d'autres amis à truffes et à moustaches.

Occupation : Le client qui a réservé sa chambre pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 3 / Réservation :

- Pour une réservation classique : nous fonctionnons sur la confiance, aucun acompte n'est requis, et c'est "l'empreinte" de votre carte bleue qui sert de garantie (et de sécurité dans les cas prévus dans l'article 4). La réservation devient effective dès lors que vous avez enregistré les références de votre carte bancaire sur la plateforme de réservation. Le règlement complet s'effectuera en fin de séjour.
- Pour l'achat d'un bon cadeau: Hors-Série prélèvera la totalité du séjour + les taxes de séjour (0,50€/jour/pers) dès la réservation.
- Absence de rétractation : pour les réservations effectuées par courrier, par téléphone ou par internet, le locataire ne bénéficie pas du délai de rétractation, et ce conformément à l'article L121-21-8 du code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

Article 4 / Annulation

CONDITIONS SPÉCIALES COVID : Réservez en toute quiétude. Entre la date de votre réservation et celle de votre arrivée prévue, en cas de nouvelles restrictions gouvernementales liées au COVID empêchant votre séjour, les annulations sont sans frais jusqu'à la veille de votre arrivée. Votre acompte vous sera soit intégralement restitué, soit conservé sur votre demande afin de programmer une nouvelle réservation (selon les disponibilités) à une période ultérieure allant jusqu'à 12 mois.

Annulation par le client : Toute annulation doit nous être notifiée par courrier postal ou électronique.

- Annulation d'une réservation classique :
 - * Plus de 21 jours avant votre date d'arrivée : aucun prélèvement ne sera effectué.
 - * Entre 21 et 10 jours avant votre date d'arrivée : 30% du montant de votre réservation sera prélevé.
 - * A partir de 10 jours avant votre arrivée, ou en cas de non présentation : vous êtes redevable de 100 % du montant total du séjour.

NB : Si vous ne vous manifestez pas avant 21 heures le jour prévu de début de séjour, le présent contrat devient nul et nous pourrions disposer de nos chambres d'hôtes.
- Annulation d'une réservation effectuée par bon cadeau :
 - * Les bons sont valables 1 an à partir de la date d'achat, utilisables en une seule fois et non remboursables.
 - * Modification sans frais jusqu'à 21 jours avant la date d'arrivée.
 - * En cas d'annulation, de modification tardive ou de non présentation, le bon sera perdu.
- Tout séjour écourté est dû dans son intégralité.

Annulation par le propriétaire : Lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit informer le client par courrier postal ou par courriel. Le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé dans les plus brefs délais des sommes versées. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article 5 / Modifications :

- Avant votre arrivée : possible à plus de 20 jours de votre arrivée , sous réserve de disponibilité, avec le cas échéant majoration du prix selon la saison concernée. Les nouvelles dates de votre séjour devront être fixées dans les meilleurs délais.
- Sur place : en cas de séjour écourté, le prix correspondant au séjour initial reste intégralement acquis et dû au propriétaire. Seules les prestations supplémentaires/optionnelles non consommées seront remboursées.

Article 6 / Arrivée : Le client doit se présenter le jour précisé aux horaires mentionnés (entre 16h et 19h) . En cas d'arrivée tardive ou différée, le client se doit de prévenir le propriétaire.

Article 7/ Paiement

- Le solde, les consommations et les prestations supplémentaires seront à régler en fin de séjour.
- Les petits déjeuners sont inclus dans le prix de vente. Le fait de ne pas prendre le petit-déjeuner ne permet pas de demander une réduction sur le prix de la chambre.
- Chèques vacances / ANCV : nous acceptons les chèques vacances à hauteur de 50% du montant total de votre réservation. Dans ce cas nous vous invitons à effectuer votre réservation par mail en nous indiquant votre souhait de régler une partie de votre séjour par chèques vacances.
- Taxe de séjour : il s'agit d'un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite au Trésor Public. La taxe de séjour à la maison d'hôtes Hors-série est de 0,44 € / personne / jour.

Article 8/ Utilisation des lieux :

Espaces communs - chambres

Le client devra respecter le caractère **paisible** des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre la(les) chambre(s) en bon état et à ne pas consommer de nourriture à l'intérieur de celle(s)-ci. le cas échéant, le client pourra prendre son repas (type pique-nique) ou le plateau du terroir qu'il aura commandé à ses hôtes, sur la terrasse privative de sa chambre.

Les espaces communs sont mis gracieusement à la disposition du client, il s'engage à en faire un usage conforme à leur destination.

L'intégralité de la maison, chambres comprises , est **non fumeurs**.

Il est formellement interdit de jeter dans les WC tout objet solide, notamment : préservatifs, tampons périodiques, cigarettes, cotons, cotons-tiges, serviettes hygiéniques, bouteilles, flacons, tissus, cailloux et d'utiliser des produits chimiques (javel, white spirit etc) afin de respecter le bon fonctionnement de la fosse septique.

Spa

Le spa est chauffé entre 25 et 28 degrés de mai à septembre.

Dans le cadre de la réglementation française sur l'utilisation des piscines familiales ouvertes aux hôtes, afin d'éviter les accidents, et dans le but de permettre une utilisation agréable pour tous, les hôtes sont tenus de respecter le règlement du spa extérieur (le seul fait d'utiliser le spa engage l'utilisateur à avoir accepté ce règlement).

- Le spa est accessible de 9h à 21H. Il est interdit de se baigner la nuit.
- L'usage du spa est strictement réservé aux membres de la famille et aux personnes séjournant en chambres d'hôtes.
- Les propriétaires rappellent l'absence de surveillance de la baignade.

- Tout enfant de moins de 10 ans, non accompagné par un parent majeur présent lors de la baignade, n'est pas autorisé à utiliser le spa et ses abords.
- L'usage du bassin par les enfants est sous l'entière responsabilité de leurs parents.
- L'espace spa est un endroit de tranquillité et de relaxation, il est interdit de courir, plonger, crier.
- Les usagers s'engagent à porter des maillots réservés uniquement à baignade et à utiliser les serviettes de bain réservées à cet usage mises à disposition dans les chambres.

Article 11 / Capacité :

Nos deux chambres sont conçues pour accueillir confortablement 2 personnes.

La chambre Etosha peut en accueillir une troisième (qui bénéficiera d'un vrai lit), et cette prestation complémentaire est facturée 40 euros par nuitée (incluant le petit-déjeuner). Merci de nous le signaler dès la réservation.

La tarification des chambres est établie pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre sans que le propriétaire en ait été informé au préalable, ce dernier est en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 12 / Animaux : Nous adorons les animaux et nous vivons avec un grand chien et quatre chats.

Pour leur sérénité et leur bien-être, il ne nous est donc pas possible d'accueillir d'autres amis à truffes et à moustaches.

Pour votre confort et votre tranquillité, nos animaux ne sont pas autorisés à rentrer dans la maison d'hôtes. Merci de ne pas emmener avec vous votre(vos) animal(aux) de compagnie. En cas de non respect de cette clause, nous nous verrons dans l'obligation de refuser sa présence. Ce refus ne pourrait en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture de la location à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne pourra être envisagé.

Article 13 / Litiges : Toute réclamation relative à la location et au séjour doit être soumise au propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 3 jours suivant la date de fin du séjour afin de trouver un éventuel arrangement du litige à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les litiges peuvent être soumis au tribunal de Bergerac qui statuera sur la suite à donner à la demande.

HORS-SÉRIE

Chambres d'hôtes et Galerie d'art

Nathalie Houdin

Florence Devaux-Dabenoc

Lac Rouge

24370 Peyrillac et Millac

France

